



Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2017



Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » ATR du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », promulguée le 7 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'effectue désormais sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

Ce ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées, avantages en nature, et durée effective du travail...).

Le contenu exact du ROB ainsi que ses modalités de publication et de transmission ont été précisés par décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Le ROB n'est pas qu'un document interne. Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, il doit être transmis au préfet de département, au président de l'EPCI dont la commune est membre et être mis à la disposition du public, en Mairie. Le public doit être avisé de la mise à disposition de ce document par tout moyen (site internet, publication, ...). Le ROB devra être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles.

Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat a donc pour objectifs de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites dans le budget primitif 2017, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité mais aussi permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le budget primitif 2017 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population lyssoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2017 ainsi que la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2017 le 29 mars prochain.

I- LE CONTEXTE NATIONAL

A – Environnement économique

1 - Contexte économique et financier

* La Banque mondiale prévoit une croissance mondiale de + 2,7% en 2017 contre 2,3% l'an dernier, sa plus faible croissance depuis la crise financière. La remontée des cours du pétrole et des ressources de base favorisant les économies émergentes qui en exportent.

Les perspectives sont toutefois hypothéquées par les incertitudes pesant sur l'orientation des politiques publiques dans les grandes économies.

* En zone Euro, la croissance pourrait atteindre 1,2% en 2017 après 1,6% attendu en 2016. Cette faible croissance potentielle s'explique par des facteurs conjoncturels, la faiblesse de l'euro favorisant les exportations, une politique monétaire accommodante de la Banque Centrale Européenne (BCE) facilitant l'accès au crédit et le rachat par celle-ci d'obligations de bonne qualité de sociétés non-financières.

Les taux d'inflation en zone euro restent très faibles en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme de rachat de dette. Ainsi, en 2016, l'inflation se situe à 0,2 % tandis que la BCE table sur une inflation de 1,4 % pour 2017 et de 1,7 % pour 2018. Ce retour de l'inflation en raison de la remontée des cours du pétrole affecterait négativement la consommation privée sans politique de revalorisation salariale et pèserait sur la croissance.

Les risques géopolitiques ont également un impact sur l'économie : Brexit, nouvelle politique américaine, parlements instables, terrorismes, conflits militaires, facteurs climatiques...

D'autre part, les séquelles de la crise financière ne sont toujours pas corrigées dans le système bancaire européen. Des turbulences persistent sur les marchés financiers qui restent très volatiles.

Le redémarrage de la zone euro reste donc très fragile.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite donc une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réforme structurelle.

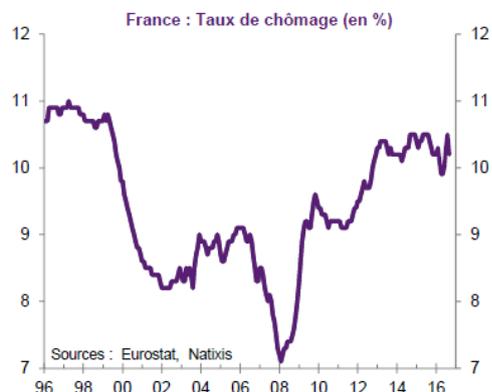
*Au niveau national, la croissance du PIB français devrait atteindre 1,1% pour 2016 et 1,3% en 2017, selon l'INSEE, tiré essentiellement par l'investissement des ménages (taux d'intérêts faibles). L'investissement des entreprises se contractant. Les mauvais résultats compliquent la tâche du gouvernement qui a bâti son budget sur une hypothèse de croissance de 1,5% en 2016 et 2017.



A l'instar de la zone euro, la croissance française continue à bénéficier de plusieurs facteurs favorables malgré le retour de l'inflation (faiblesse de l'euro qui améliore la compétitivité des entreprises françaises mais aussi une meilleure conjoncture de ses principaux partenaires d'échange en zone euro).

Le taux de chômage reste toujours élevé. A fin 2016, il passe à 9,7 % en métropole soit 2,8 millions de personnes. Outre-mer compris, le taux de chômage atteint 10% de la population active. La croissance reste trop faible pour engranger une dynamique productrice d'emplois.

La France connaît aussi un retour de l'inflation mais demeure très faible +0,2% en 2016. Cette situation entraîne pour l'Etat une moindre dynamique des ressources et donc une plus grande difficulté à mettre en œuvre son plan d'économie.



Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée.

* Au niveau local,

Les demandes d'aides sociales restent stables : les aides facultatives octroyées en 2016 par le CCAS sont de 54 359 € contre 55 063 € en 2015.

Le nombre de personnes aidées en 2016 s'élève à 216 bénéficiaires sur 348 demandes traitées contre 248 bénéficiaires sur 420 demandes traitées en 2015.

Emploi : le nombre de demandeurs d'emploi sur la ville de Lys-Lez-Lannoy en catégorie A (demandeurs d'emploi, sans emploi) est de 767 référence prise du mois de novembre 2016 contre 815 à la même période en 2015 soit une baisse de 5,89%. Par contre, le nombre de demandeurs d'emploi catégories A,B,C confondues passe de 1261 à 1265 en novembre 2016 soit une augmentation annuelle de 0,32%.

2 - Contexte budgétaire

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44,7% contre 44,9% en 2014).

<i>(En points de produit intérieur brut)</i>			
	EXÉCUTION 2015	PRÉVISION D'EXÉCUTION 2016	PRÉVISION 2017
Solde structurel (1)	-1,9	- 1,6	- 1,1
Solde conjoncturel (2)	- 1,6	- 1,6	- 1,6
Mesures exceptionnelles et temporaires (3)	-	- 0,1	- 0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	- 3,5	- 3,3	-2,7

Source : Association des maires de France

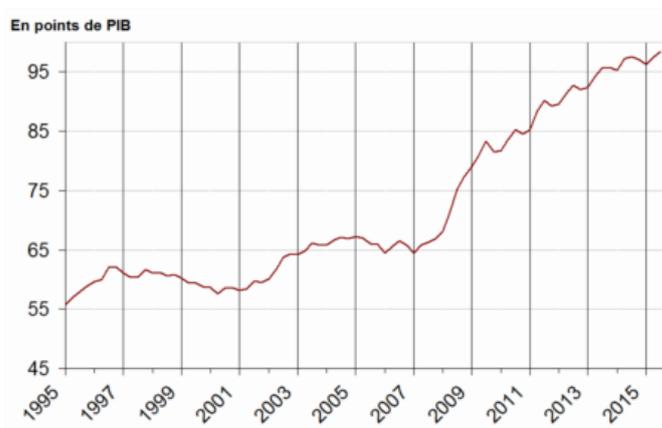
Le déficit public a connu une légère baisse en 2016, passant de 3,5 % en 2015 à 3,3 % en 2016. Le projet de loi de finances pour 2017 présente un déficit public de 2,7 % du PIB. Il est à noter que le gouvernement bénéficie aujourd'hui de taux d'emprunts faibles, il n'est pas certain que cette situation perdure. Une montée des taux aurait immédiatement des effets négatifs sur le budget de l'Etat.

La France ne satisfait donc pas encore complètement aux règles du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), à savoir :

- Un retour du déficit public en-dessous de 3 % en 2017
- Un solde structurel, c'est-à-dire le solde corrigé des effets du cycle économique, inférieur à -0,5 % du PIB en 2019

En parallèle, la France continue à s'endetter.

À la fin du troisième trimestre 2016, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 160,4 Md€, soit 97,6 % du PIB



L'effort sur la dépense est considérable et s'applique à toutes les administrations publiques, y compris les collectivités locales.

LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche consécutive de réduction des concours financiers de l'Etat qui sera toutefois moins importante qu'en 2015 et 2016 : 2,63 milliards d'euros au lieu de 3,67 milliards. L'effort demandé au bloc communal sera en effet réduit de moitié et assorti d'un nouveau fonds de soutien à l'investissement.

La clef de répartition sera différente en 2017.

39,30 % de l'effort demandé aux collectivités revient au bloc communal, dont 70 % environ aux communes. Cela représente 725 millions d'euros à la seule charge des communes, qui se traduit principalement par une baisse de la dotation forfaitaire de fonctionnement.

	2014	Poids	2015 et 2016	Poids	2017	Poids	Cumulé 2014/2015/2016/2017
	Diminution des dotations		Diminution des dotations		Diminution des dotations		
Communes	-588 M€	39%	-1 450M€	39%	-725M€	27,5%	-4 213M€
Intercommunalités	-252M€	17%	-621M€	17%	-310M€	11,8%	-1 804M€
Départements	-476M€	32%	-1 148M€	32%	-1148M€	43,6%	-3 920M€
Régions	-184M€	12%	-451M€	12%	-451M€	17,1%	-1 537M€
Total	-1 500M€	100%	-3 670M€	100%	-2 634M€	100%	-11 474M€

En 2016, les collectivités locales ont vu leur épargne brute se replier légèrement après le répit enregistré l'an dernier (- 2,6 %, contre + 3,1 % en 2015). Pourtant, hors impact des mesures nouvelles*, le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement reste marqué par un effort de maîtrise (+ 1,1 %, après + 1,2 % en 2015).

L'explication est à chercher du côté des recettes. La croissance de ces dernières décélère en raison de la poursuite de la baisse des dotations de l'État et de recettes fiscales moins dynamiques (+ 3,0 %, après + 5,2 % en 2015), liées notamment à des bases d'imposition moins favorables et à une utilisation limitée du levier fiscal par le bloc communal.

Après deux années de baisse, les dépenses d'investissement des collectivités locales repartent à la hausse (+ 1,3 %), une reprise timide qui est essentiellement portée par le bloc communal. Leur financement est assuré par un faible recours à l'endettement, les emprunts diminuant de 10,5 %. L'encours de dette progresse de 1,5 % et atteint 181,7 milliards d'euros fin 2016.

L'exercice 2017 ne devrait pas être significativement différent, notamment en raison de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État, et devrait aboutir à une nouvelle contraction de l'épargne brute.

	15/14 %	2015e Mds€	16/15 %	2016p Mds€		15/14 %	2015e Mds€	16/15 %	2016p Mds€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 1,5	217,8	+ 1,0	219,9	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	- 10,5	48,0	+ 1,3	48,7
Recettes fiscales	+ 5,2	132,3	+ 3,0	136,3	dont dépenses d'équipement	- 10,5	41,1	+ 0,5	41,3
Dotations de l'État	- 8,0	45,0	- 8,0	41,4	financées par :				
Autres recettes	+ 1,8	40,5	+ 4,4	42,3	Autofinancement des investissements (4)=(3)-(5)	- 12,4	33,5	+ 9,3	36,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 1,2	179,3	+ 1,8	182,5	Recettes d'investissement hors emprunts	- 5,0	11,1	- 0,4	11,1
Dépenses de personnel	+ 2,2	63,9	+ 1,6	64,9	Flux net de dette (emprunts - remboursements)	-	+ 3,4	-	+ 0,9
Achats de biens et de services	- 1,1	38,8	+ 0,7	39,1	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	+ 2,7	19,2	- 10,5	17,2
Prestations sociales et transferts versés	+ 2,2	60,5	+ 3,0	62,3	Remboursements (hors opérations financières)	+ 5,4	15,8	+ 2,9	16,2
Autres dépenses de fonctionnement	+ 0,5	10,9	+ 1,6	11,1	Variation du fonds de roulement (5)	-	+ 4,9	-	+ 0,8
Intérêts de la dette	- 2,5	5,1	- 2,5	5,0	ENCOURS DE DETTE au 31 décembre	+ 2,9	178,9	+ 1,5	181,7
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 3,1	38,4	- 2,6	37,4					

e : estimations p : prévisions

La Banque Postale

* mesures nouvelles en 2016 : Loi ASV pour les départements et gestion des fonds européens pour les régions

B- Projet de loi de finances (PLF) pour 2017

la loi de finances initiale LFI 2017 reconduit et ajuste la baisse des dotations, la hausse de la péréquation verticale et le soutien à l'investissement communal.

En 2017, l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'élèvera à 63,057 milliards d'euros, en repli de 3,5% sur un an.

Elle prévoit également l'abandon du projet de réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en abrogeant l'article 150 du PLF 2016 avec application en 2017. Par contre, la dotation de solidarité urbaine (DSU) a été renouvelée.

La DGF

Elle régresse de 7,24% par rapport à 2016 et est fixée à 30,86 Milliards euros.

Ce recul, essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) représentait 1,33% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2015 et 1,59% en 2016.

Au total, depuis 2013, l'enveloppe de la DGF a fondu de 26 % (la DGF s'élevait à 41,5 milliards d'euros en 2013).

La dotation forfaitaire perçue par les communes connaît deux prélèvements maintenus par le PLF 2017 :

- . la contribution au redressement des finances publiques (CRFP)
- . un écrêtement pour le financement des dotations de péréquation

Tout d'abord, le prélèvement au titre de la CRFP qui s'effectue pour chacune des collectivités en fonction du montant de ses recettes réelles de fonctionnement (RRF).

Montant prélevé = montant de RRF servant de base de calcul x pourcentage
--

Le pourcentage estimé en 2017 pour ce prélèvement est de 0,94 % au niveau communal contre 1,87% en 2016.

Ensuite, l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal par habitant moyen.

En 2016, cette minoration était plafonnée à 3% de la dotation forfaitaire de l'année précédente. Avec le PLF 2017, le plafond de l'écrêtement passe à 4% de la dotation forfaitaire. De plus, le calcul du plafond de l'écrêtement est fixé à 1% des recettes réelles de fonctionnement.

La réforme de la DGF est renvoyée à un texte spécifique en 2018. En effet, le projet de loi de financement des collectivités locales (PLFC) devrait voir le jour cette année avec une application en 2018. Celui-ci devrait retracer de manière plus lisible et transparente les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

La péréquation verticale

La péréquation verticale est à nouveau renforcée en 2017 :

- dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) : +180 millions €,
- dotation de solidarité rurale (DSR) : +180 millions €,

- reconduction à même hauteur de la dotation nationale de péréquation (DNP) soit 794 millions €

Comme en 2016, cette augmentation doit permettre d'atténuer les effets du redressement des comptes publics. Néanmoins, le financement de la péréquation est intégralement assuré par les collectivités elles-mêmes via une baisse des variables d'ajustement et une modification de leur périmètre (-21,5%) ainsi qu'à l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

La DSU destinée aux communes urbaines les plus défavorisées connaîtra une évolution en 2017.

Réforme DSU :

Dans le cadre du PLF 2017, la DSU subit trois modifications impactant les communes :

- . resserrement de la DSU sur un nombre plus réduit de communes

Ainsi, la DSU sera versée aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants au lieu des 3/4 comme actuellement. Elle sera désormais réservée aux 668 communes les plus pauvres au lieu de 751.

De plus, sont exclues de l'éligibilité les communes dont le potentiel financier par habitant est 2,5 fois supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate démographique.

- . modification de la composition de l' « indice DSU », utilisé pour identifier les communes éligibles et répartir la DSU.

Actuellement, cet indice est composé de 4 critères, différemment pondérés :

- le potentiel financier par habitant (45%)
- le nombre d'allocataire APL (30%)
- le nombre de logements sociaux (15%)
- le revenu des habitants (10%)

Le PLF propose de diminuer le poids du potentiel financier, en le ramenant à 30% et de relever celui du revenu, qui passerait à 25%.

- . suppression de la DSU cible

La hausse des crédits serait répartie entre toutes les communes éligibles sur la base d'un mécanisme de lissage. Le PLF propose que le coefficient appliqué selon le classement des communes DSU augmente uniformément de 0,5 à 4 selon l'indice DSU; il retient donc un écart de 1 à 8 selon les communes.

La péréquation horizontale

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'enveloppe du FPIC 2017 est maintenue à 1 milliard d'euros.

L'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 milliards €) est repoussé.

Néanmoins, le FPIC s'adapte à la nouvelle carte intercommunale. Les communes ayant un potentiel financier par habitant deux fois supérieur au potentiel financier intercommunal moyen des communes de leur territoire ne pourront plus bénéficier du FPIC.

De plus, la garantie de sortie (égale à 90%, puis 75% en 2018 et 50% en 2019) pour les communes perdant le bénéfice du FPIC, est calculé « au prorata du montant reversé en 2016 par habitant et en fonction de l'insuffisance du potentiel fiscal ».

Ce gel ne sous-entend pas un maintien à l'identique de cette dotation. La refonte de la carte intercommunale ayant des incidences sur la répartition du FPIC.

Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)

La dotation budgétaire de soutien de l'Etat à l'investissement local est renforcée et passe à 1,2 milliard € en 2017. Elle est répartie en 2 enveloppes :

- 600 millions € pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) répartis en enveloppes régionales selon la population

. 450 millions € à destination des communes et EPCI sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités, distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes et sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logement, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

. 150 millions € pour le financement du développement des métropoles créées avant le 1^{er} janvier 2017.

- 600 millions € pour le développement des territoires ruraux

. 216 millions € pour financer les contrats de ruralité

. 384 millions € pour abonder la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Par ailleurs, il est précisé que le FSIL est cumulable avec d'autres subventions.

Logements sociaux

Les communes disposant d'au moins 25% de logements sociaux peuvent si elles le souhaitent ne pas appliquer les exonérations en faveur des logements sociaux. Ces exonérations actuellement obligatoires pèsent sur les communes du fait de la baisse régulière de la compensation accordée par l'Etat.

D'autre part, les logements HLM sont exclus, de plein droit, du champ d'application de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Indemnité de fonction des élus locaux

En 2017, la retenue à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux sera supprimée au profit des règles de droit commun de paiement de l'impôt sur le revenu. Ensuite, à partir de 2018, les indemnités de fonction des élus locaux seront soumises au régime de prélèvement à la source selon les règles de droit commun.

Evolution des bases fiscales

Une revalorisation annuelle des valeurs locatives de 0,4% est prévue en 2017

II – Les orientations budgétaires de la ville

A - Analyse rétrospective 2011-2016

L'analyse rétrospective permet d'identifier l'évolution dans le temps des grands équilibres financiers et des marges de manœuvre de la commune.

⇒ Recettes d'exploitation stables

Des recettes qui augmentent légèrement de 0,09% entre 2015 et 2016 avec la prise en compte de la contribution au redressement des finances publiques. Les recettes hors CRFP diminuent, en fait, de 1,76% et s'élèvent à 13 570 000 €.

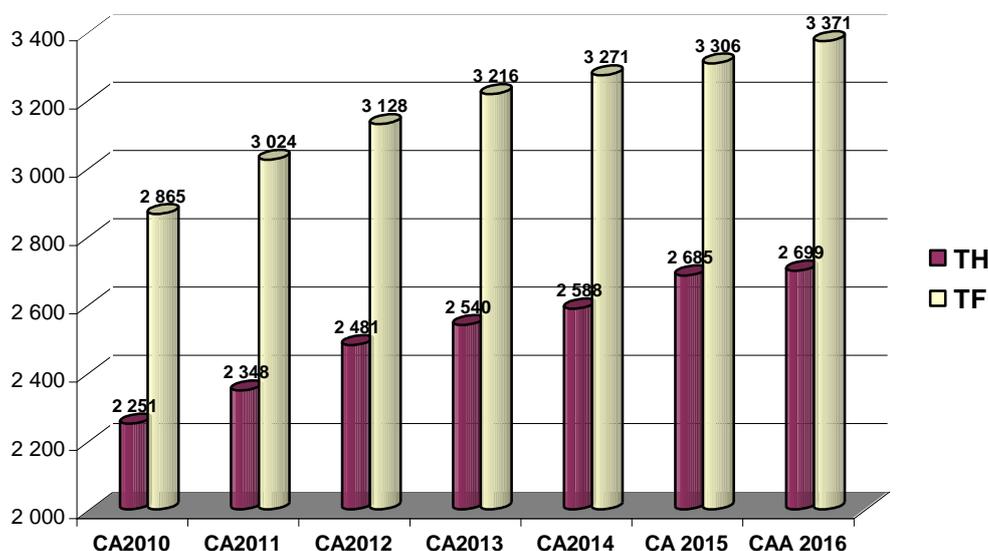
En Milliers d'euros						
	CA2011	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CAA2016
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE						
Recette de fonctionnement courant (hors produits financiers et exceptionnels)	12 832	13 018	13 333	13 650	13 813	13 826
<i>Evolution</i>	3,72%	1,45%	2,42%	2,38%	1,19%	0,09%
Fiscalité directe locale	7 974	8 221	8 372	8 467	8 607	8 699
<i>Evolution</i>	1,63%	3,10%	1,84%	1,13%	1,65%	1,07%
dont Produit fiscal TH - TF - TFNB	5 389	5 634	5 776	5 872	6 017	6 111
<i>Evolution</i>	2,36%	4,55%	2,52%	1,66%	2,47%	1,56%
Compensation MEL	2 585	2 587	2 596	2 595	2 590	2 588
FPIC		26	91	146	185	232
Autres recettes fiscales	905	682	608	602	689	733
dont Droits de mutation	528	420	346	351	447	479
TLPE	193	73	60	63	61	54
Taxe sur l'électricité	177	181	195	181	174	190
Dotations et participations	3 169	3 238	3 401	3 529	3 414	3 257
<i>Evolution</i>	-0,19%	2,18%	5,03%	3,76%	-3,26%	-4,60%
dont DGF	1 955	1 967	1 947	1 887	1 615	1 592
<i>Evolution</i>	-1,76%	0,61%	-1,02%	-3,08%	-14,41%	-1,42%
DSU	445	453	461	467	471	476
DNP	162	150	163	191	197	203
Compensations fiscales	312	306	205	266	259	219
CAF	223	288	356	398	428	382
Autres recettes	784	850	861	905	918	905
<i>Evolution</i>	0,51%	8,42%	1,29%	5,11%	1,44%	-1,42%
dont produit des services et domaine	629	665	661	648	701	682
revenu des immeubles	47	42	53	53	61	64
remb rémunération personnel	36	47	37	71	82	100
produits divers de gestion courante	71	96	109	133	74	59

Le premier poste de recettes de la collectivité reste la fiscalité directe locale.

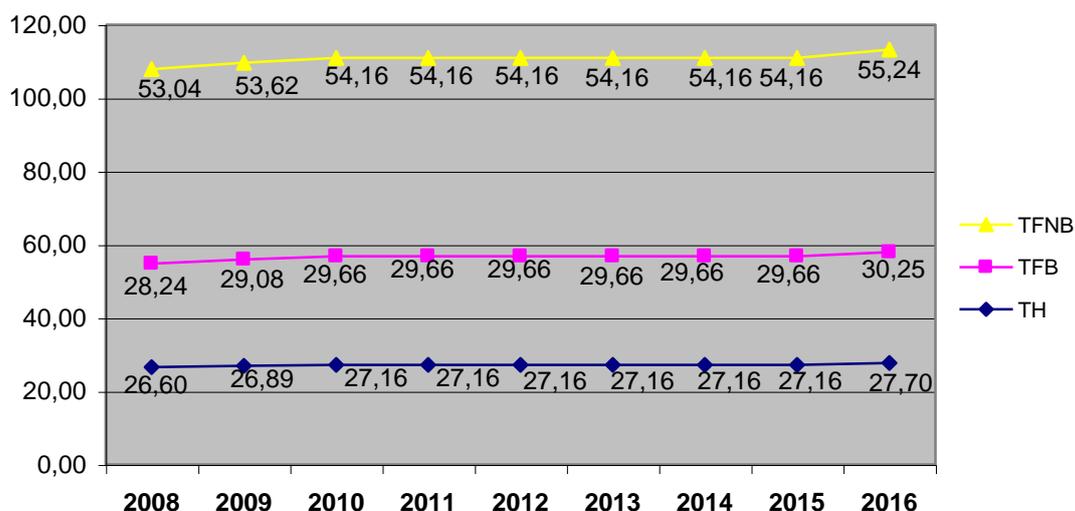
Elle se compose d'une part, des contributions directes locales qui ont augmenté de 1,56% entre 2015 et 2016. Cette hausse est due aux revalorisations annuelles des bases d'imposition prévues par les lois de finances, aux variations physiques de celles-ci mais également à la revalorisation des taux d'imposition (2% en 2016).

Cette augmentation des taux d'imposition n'a pas eu l'effet escompté car parallèlement, des mesures d'exonérations prises par l'Etat ont diminué nos bases d'imposition (exonération TH au titre des « personnes de conditions modestes », abattement de 30% de la TFB dans les Quartiers Politique de la Ville..). Ces exonérations devraient être compensées en 2017 mais en tenant compte d'un coefficient de minoration. (0,399680 en 2016).

Evolution Produit fiscal (K€)



Taux communaux des taxes locales



Evolution des bases réelles (€)

	CA2010	CA2011	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CAA2016
TH	8 289 447	8 643 727	9 135 798	9 351 513	9 528 458	9 884 297	9 745 562
<i>Evolution</i>	2,53%	4,27%	5,69%	2,36%	1,89%	3,73%	-1,40%
TFB	9 660 499	10 196 413	10 546 798	10 842 431	11 028 882	11 147 922	11 144 092
<i>Evolution</i>	2,36%	5,55%	3,44%	2,80%	1,72%	1,08%	-0,03%
TFNB	25 422	23 191	26 307	26 097	25 604	25 282	24 781
<i>Evolution</i>	1,60%	-8,78%	13,44%	-0,80%	-1,89%	-1,26%	-1,98%

Et d'autre part, des attributions compensatrices de la MEL qui stagnent depuis 2011 quand elles ne diminuent pas.

- 1961 € entre 2015 et 2016 au titre du transfert des charges pour la politique de la ville.

Le FPIC évolue régulièrement depuis sa création. Il s'établit à 232 176 € en 2016.

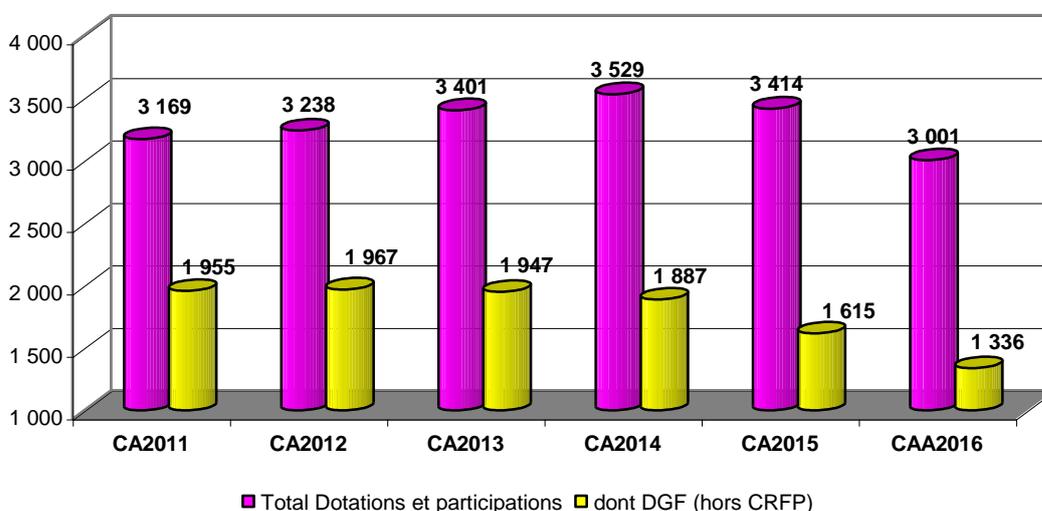
Les autres recettes fiscales enregistrent une hausse de plus de 6,39% entre 2015 et 2016 soit 44 000 €.

Celle-ci est due en grande partie aux droits de mutation à titre onéreux (+7,16%) en lien avec le volume des transactions immobilières et à la taxe sur l'électricité (+9,2%).

Par contre, la taxe locale sur la publicité extérieure diminue de 11,48% en raison d'une modification des bases d'imposition de celle-ci. (réfaction de 50% pour les enseignes dont les superficies sont supérieures à 12m² et inférieure ou égale à 20m²).

Le deuxième poste de recettes est les dotations et participations

Dotations et participations Etat



Dotation globale de fonctionnement	Réalisé				Variation cumulée
	2013	2014	2015	2016	
Dotation forfaitaire	1 947 168	1 886 862	1 615 361	1 335 725	
Population DGF	13 075	13 508	13 451	13 587	
Variation population		433	-57	136	
complément de garantie		-10 325			
CRFP		-97 834	-245 432	-255 924	-599 190
Part dynamique population		47 853	-5 693	13 599	55 759
Part dynamique population/hab		110,51€/hab	99,88 €/hab	99,99€/hab	
Ecrêtement			-19 866	-37 311	-57 177
Variation		-60 306	-271 501	-279 636	-611 443
		-3,10%	-14,39%	-17,31%	

Suite à la mise en place par le gouvernement du pacte de stabilité 2014-2017, la ville contribue au redressement des finances publiques.

Cela affecte en premier lieu, la dotation globale de fonctionnement (DGF). La DGF diminue entre 2013 et 2016 de 611 443 euros soit 31,40% de baisse.

Cela représente une baisse substantielle de la DGF/habitant (plus de 33,98% entre 2013 et 2016).

Depuis 2014, la baisse importante de cette dotation grève la capacité financière de la commune.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
DGF/Habitant	153,99	151,10	150,70	148,92	139,68	120,09	98,31

L'évolution de la dotation nationale de péréquation (DNP) de + 6 143 € et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) + 4 710 € entre 2015 et 2016 ne compense pas la chute de la DGF.

En outre, les autres recettes ont également régressé :

- . Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : - 48 700 € (baisse de la fréquentation aux ALSH 14 jours en 2016 au lieu de 16 jours en 2015, TAP...)
- . Allocations compensatrices à la fiscalité locale : - 40 194 €.
- . Emplois avenir : -62 655 € (moins de contrats et nouveaux contrats d'avenir moins remboursés qu'en 2015)
- . Produits des services et domaine : -18 568 €
- . Produits divers de gestion courante : -15 011 €

Par contre, les remboursements de traitements ont augmenté de 17 817 €.

⇒ Dépenses réelles

Globalement les dépenses de gestion courante ont augmenté de 3,05% entre 2015 et 2016 y compris la contribution aux redressements des finances publiques. Hors CRFP, les dépenses de gestion courante progressent de 0,92% (+ 109 855 €)

En Milliers d'euros						
	CA2011	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CAA2016
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE						
Dépense de fonctionnement	11 303	11 541	11 733	12 030	12 003	12 369
<i>Evolution</i>	2,99%	2,11%	1,66%	2,53%	-0,22%	3,05%
Charges de personnel (012)	6 277	6 419	6 643	6 984	7 281	7 268
<i>Evolution</i>	9,45%	2,26%	3,49%	5,13%	4,25%	-0,18%
Charges à caractère général (011)	2 953	2 912	2 880	2 831	2 571	2 617
<i>Evolution</i>	6,26%	-1,39%	-1,10%	-1,70%	-9,18%	1,79%
Atténuations de produits (014)						256
Autres charges de gestion courante (65)	1 754	1 821	1 788	1 895	1 818	1 919
<i>Evolution</i>	-17,73%	3,82%	-1,81%	5,98%	-4,06%	5,56%
dont frais fonctionnement élus	150	149	153	152	153	158
<i>Evolution</i>	-1,96%	-0,67%	2,68%	-0,65%	0,66%	3,27%
subvention versée au CCAS	213	245	245	245	230	276
subventions versées aux associations	703	727	703	758	734	730
participations et contingents	648	698	686	730	673	726
Charges financières (66)	286	315	401	289	302	268
<i>Evolution</i>	-4,35%	10,14%	27,30%	-27,93%	4,50%	-11,26%
Charges exceptionnelles (67)	33	74	21	31	31	40
<i>Evolution</i>	10,00%	124,24%	-71,62%	47,62%	0,00%	29,03%

*CAA : Compte administratif anticipé

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses (7 268 000 €). La maîtrise de leur évolution représente donc un enjeu majeur.

Pour rappel, les exercices 2011, 2014 et 2015 enregistrent des hausses plus significatives, 9,45% en 2011, 5,13% en 2014 et 4,25% en 2015 qui correspondent pour :

- . 2011 à la reprise par la ville au CCAS de la petite enfance
- . 2014 à la mise en place des rythmes scolaires, au relèvement du taux de cotisations patronales CNRACL et IRCANTEC, à la revalorisation des grilles des catégories B et C
- . 2015 à l'effet des rythmes scolaires en année pleine, au relèvement du taux de cotisations patronales

En 2016, malgré l'augmentation de 0,6% du point d'indice au 1^{er} juillet 2016, le relèvement des taux de cotisations patronales (IRCANTEC, CNRACL...) ainsi que les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, les dépenses de personnel ont diminué de 0,18%.

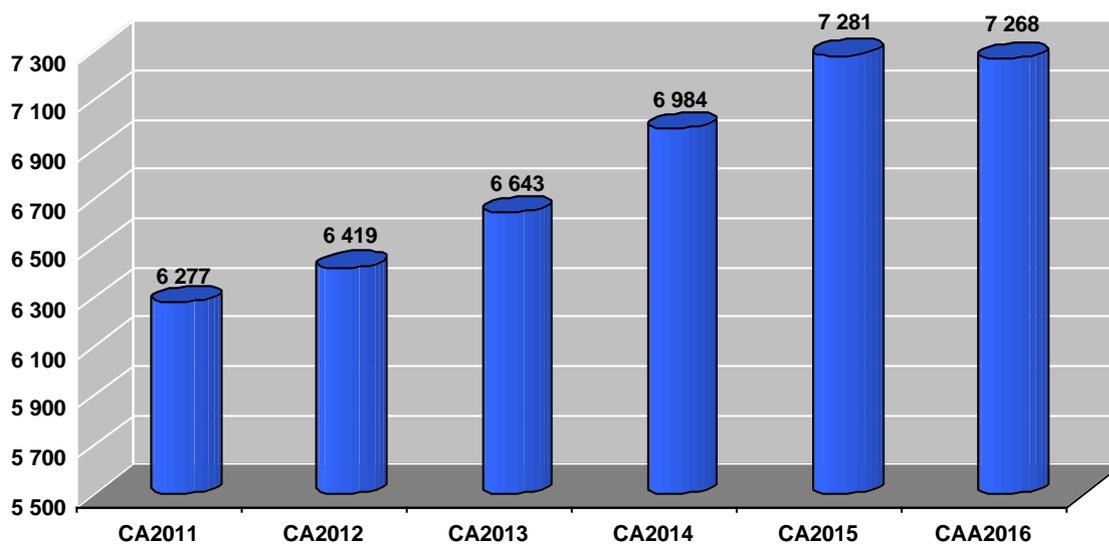
La mise en place d'une politique de rigueur visant à limiter les nouveaux recrutements (non remplacement systématique des départs en retraite) semble avoir porté ses fruits.

Néanmoins, il faudra vraisemblablement rester attentif dans les années à venir compte tenu d'un niveau de contrainte croissant.

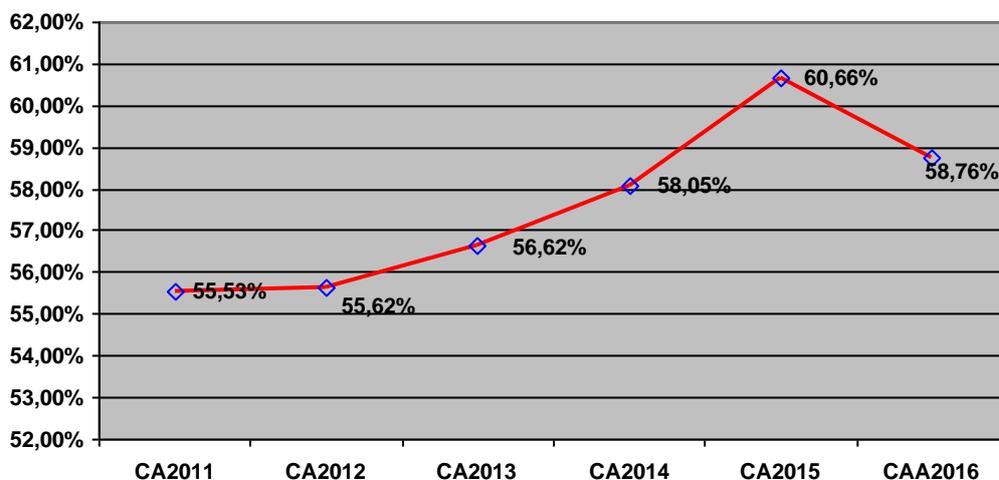
Catégorie	Déc 2012	Déc 2013	Déc 2014	Déc 2015	Déc 2016
TITULAIRE dont	160	161	161	164	164
A	6	8	11	11	10
B	27	27	25	24	26
C	127	126	125	129	128
Non TITULAIRE	19	21	31	19	20
A	0	1	1	0	0
B	10	9	9	9	9
C	0	0	12	2	6
Assistante maternelle	9	11	9	8	5
CUI/CAE	3	2	3	4	3
EMPLOI D'AVENIR	0	10	17	23	14
TOTAL	182	194	212	210	201

Evolution des effectifs	déc-12		déc-13		déc-14		déc-15		déc-16	
	Nbre	ETP								
TITULAIRE	160	159	161	160	161	160	164	162	164	162
Non TITULAIRE	19	13	21	16	31	14	19	14	20	14
CUI/CAE	3		2		3		4		3	
EMPLOI D'AVENIR	0		10		17		23		14	
TOTAL	182	172	194	176	212	174	210	176	201	176

Dépenses annuelles de personnel (en K€)



Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement



* *Rémunération et avantages du personnel :*

La rémunération des agents territoriaux se décompose en 2 parties :

. Les éléments obligatoires, fixés par le statut, qui s'imposent à l'employeur :

Le traitement indiciaire

Le supplément familial de traitement qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice

L'indemnité de résidence qui dépend de la zone géographique où exerce l'agent

S'ajoutent des éléments accordés de droits comme la nouvelle bonification indiciaire (NBI), les indemnités de régie, d'astreinte, la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

De plus, en vertu de la délibération municipale du 28 mars 1997, tous les agents titulaires perçoivent une prime de fin d'année représentant 1 032 € brut.

. Le régime indemnitaire qui se compose de primes pouvant être attribuées en fonction du grade de l'agent :

IFSE – Indemnité de fonctions, sujétions et d'expertises

CIA - Complément indemnitaire annuel

IFTS – Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire filière culturelle

IAT - Indemnité d'Administration et de Technicité filière technique et culturelle

IEMP – Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures filière technique

ISS – Indemnité spécifique de service filière technique

Prime de service et de rendement, filière technique

Prime de service, filière médico social

Prime d'encadrement, filière médico social

Indemnité spéciale de fonction police

Les avantages en nature pour le personnel concernent uniquement les avantages nourriture pour le personnel restauration et écoles (ATSEM) et les avantages logement pour les concierges.

En 2016, le montant des heures supplémentaires s'élevait à 96 479 € contre 86 433 € en 2015.

Le temps de travail s'opère pour un agent à temps complet sur la base de 1 540 heures annuelles de travail effectif auxquelles est venue s'ajouter la journée de solidarité (loi du 30 juin 2004) soit un total de 1 547 heures.

Les charges à caractère général augmentent de 1,79% entre 2015 et 2016 soit + 46 168 €.
Cette variation est due entre autres :

- . aux fluides (eau, électricité, combustible) -61 360 €
- . au carburant -3 667 €
- . aux produits alimentaires +10 000 € (hausse des matières premières)
- . à l'entretien des terrains : + 5 751 €
- . aux travaux d'entretien de bâtiment : +36 549 € (30 428 € pour le sinistre toiture salle tennis Jules Ferry)
- . à l'entretien sur matériels roulants : -4 768 €
- . à l'entretien sur biens mobiliers : + 11 113 €
- . aux dépenses de maintenance : + 17 176 € (+ 5 693 € maintenance vidéoprotection...)
- . aux assurances : + 13 820 € dont 9 118 € assurance dommage construction pour la Pépinière
- . à la formation : + 15 705 € (remboursement formation initiale d'un nouveau policier, formations obligatoires des policiers)
- . aux abonnements : - 2 785 €
- . aux fêtes et cérémonies : - 1 870 €
- . aux frais de réception : + 15 093 € (organisation coupe de volley, accueil des allemands lors du jumelage, ...)
- . aux frais d'impression : - 3 362 €
- . au téléphone : -10 297 €
- . aux autres services extérieurs + 9 282 €

La contribution au redressement des finances publiques s'élève pour notre commune à 255 924 €.

Les autres charges de gestion courante (subventions allouées -participations -frais élus..) progressent de 5,56%.

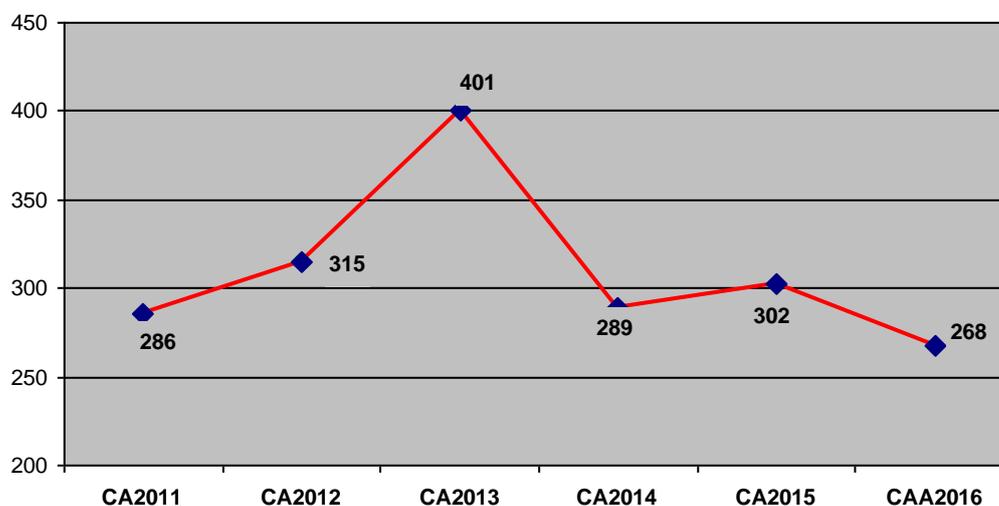
Les frais de fonctionnement concernant les élus augmentent de 5 127 € (hausse des cotisations).

La subvention du CCAS s'élève à 275 560 € contre 230 168 € en 2015 (+ 19,72%) avec la reprise du service des séniors.

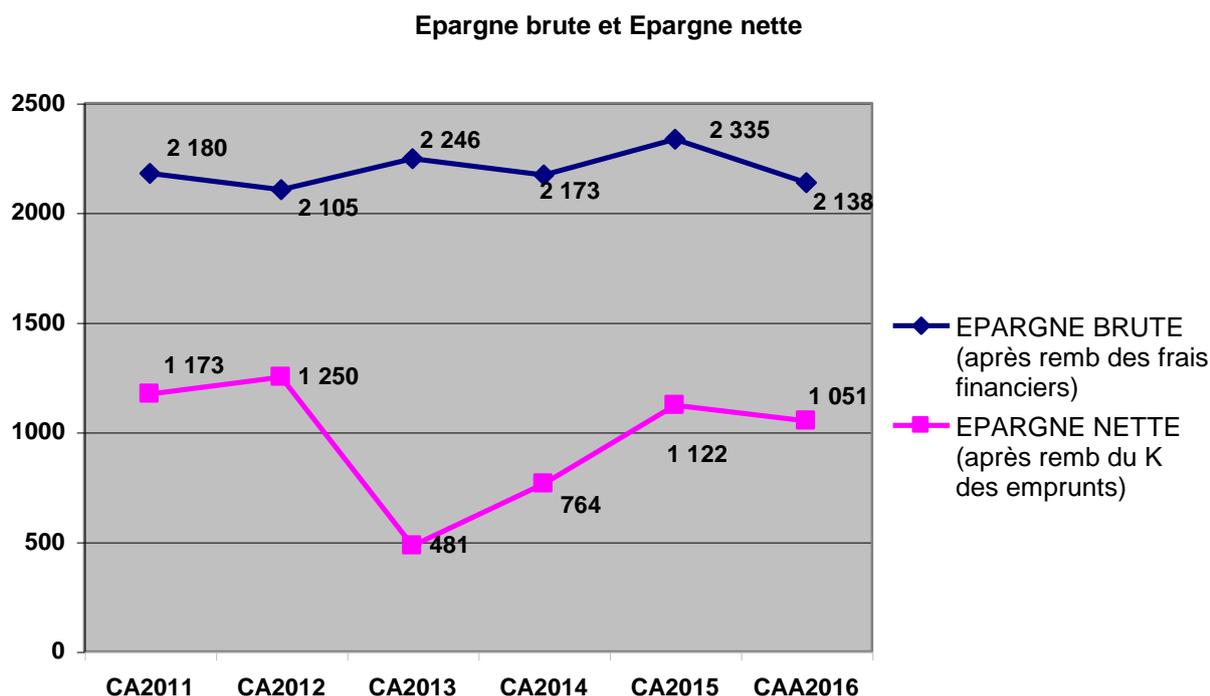
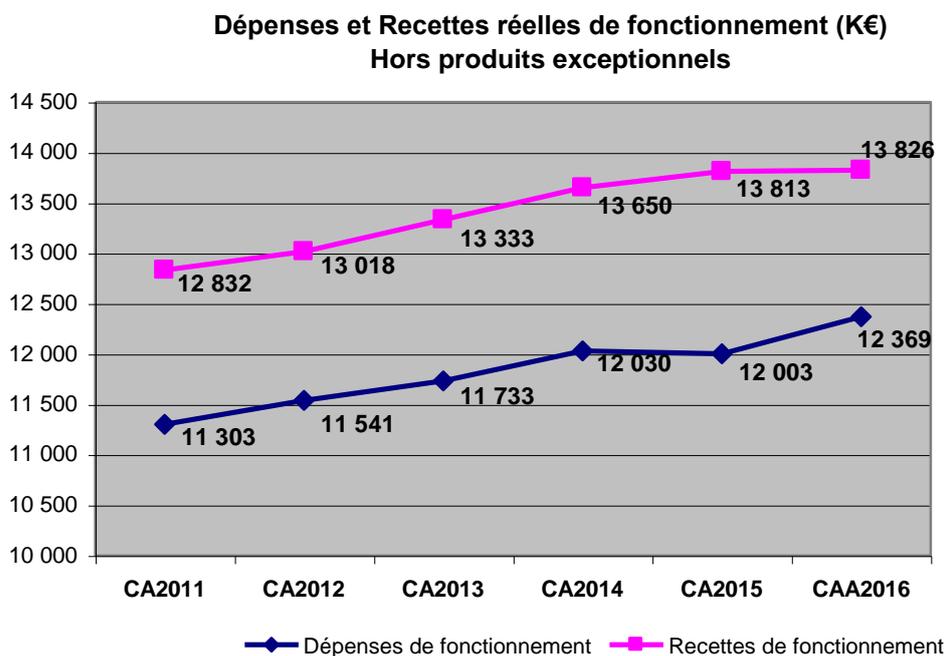
Les subventions aux associations ont diminué de 0,54%.

Les charges financières, essentiellement composées des intérêts de la dette, varient en fonction du recours à l'emprunt. Elles régressent de 11,26% (-33 292 €).

Evolution des frais financiers (K€)



⇒ Conséquence un autofinancement fragile



Epargne brute : Recettes réelles de fonctionnement RRF – Dépenses réelles de fonctionnement DRF (y compris les intérêts). Elle doit permettre, à minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements.

Epargne nette : Epargne brute – Remboursement du capital de la dette : cet indicateur est le plus pertinent car il représente le montant à la disposition de la collectivité pour investir une fois remboursés et payés tous ses engagements.

La trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. En terme d'analyse rétrospective, l'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt néanmoins celui-ci se fragilise de plus en plus. En outre, il faut préciser que pour 2016, des produits de cessions d'immobilisation (641 700 €) bénéficient aux résultats de fonctionnement.

Sous l'effet conjugué du poids des charges structurelles difficilement compressibles (charges de personnel + intérêts), des marges de manœuvre réduites en matière de fiscalité, et de la baisse de la DGF, l'effet ciseaux sera de plus en plus prononcé.

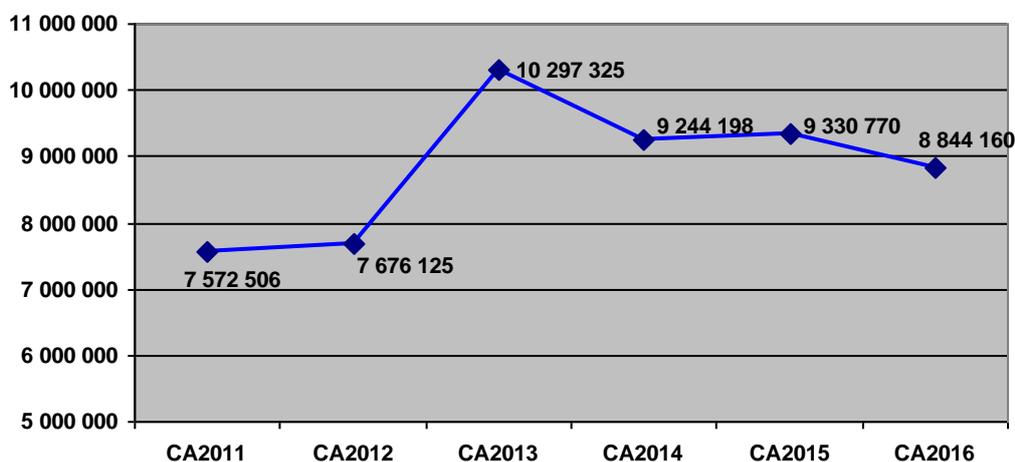
Afin de conserver un niveau d'épargne suffisant pour financer le programme d'investissement, la maîtrise des dépenses d'exploitation constitue une exigence essentielle de la préparation des budgets primitifs 2017 et suivants. Dans cette perspective, une réflexion est engagée avec les services et les élus délégués pour recenser les différentes pistes permettant de dégager des marges de manœuvres en dépenses et pour optimiser les recettes.

⇒ Etat de la dette communale

Le capital restant dû (CRD) s'élève à 8 844 160 € en fin 2016. L'encours moyen de la strate « commune et EPCI de 10 000 à 20 000 habitants » s'élève à 15,6 millions d'euros. (source : observatoire Finance Active de la dette). Cela représente une dette par lyssois de 650,93 € contre 693,69 en 2015.

	CA2011	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CAA2016
Encours de la dette au 31/12	7 572 506	7 676 125	10 297 325	9 244 198	9 330 770	8 844 160
Annuité en capital de la dette	1 005 409	854 220	903 520	1 052 398	1 213 428	1 086 610
Intérêts de la dette (66)	288 720	309 687	289 512	302 799	309 716	275 628
Taux d'endettement (Encours dette/RRF)	58,72%	56,24%	77,23%	67,69%	67,55%	60,99%
Charge de la dette (Annuité dette/RRF)	7,80%	6,26%	6,78%	7,71%	8,78%	7,49%

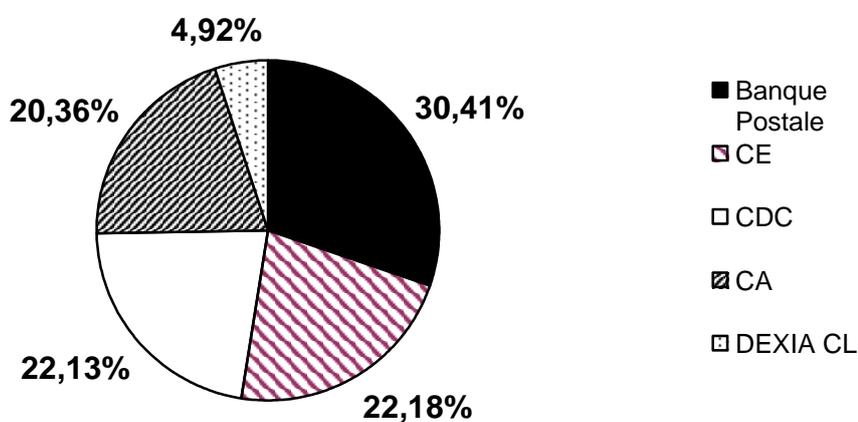
Evolution du CRD



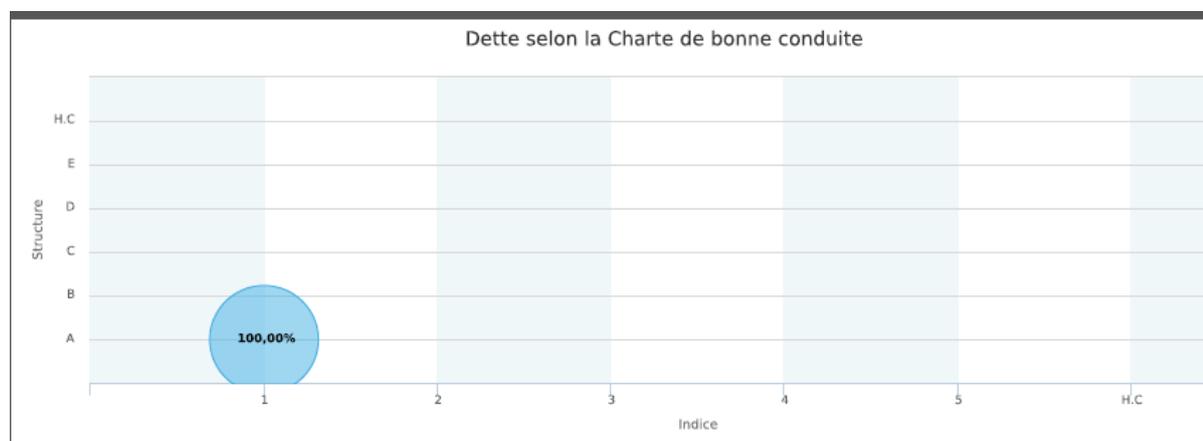
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	6 886 812	77,88%	3,19%
Livret A	1 957 348	22,12%	1,78%
Ensemble des risques	8 844 160	100,00%	2,98%

La structure de la dette est constituée de 77,88% à taux fixe et 22,12% à taux variable (indexés sur le Livret A).

A noter, que les derniers emprunts ont été réalisés à taux fixe dans un contexte de taux historiquement bas. Nous avons débloqué un emprunt de 600 000 € auprès du crédit agricole à un taux fixe de 1,02 en 2016.



Elle se répartit entre la banque postale (30,41%), la Caisse d'Épargne (22,18%), la Caisse des dépôts et consignations (22,13%), le Crédit Agricole (20,36%) et Dexia (4,92%).



La ville de Lys-Lez-Lannoy ne détient pas d'emprunt toxique.

⇒ Investissement – Dépenses

En Milliers d'euros

	CA2011	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CAA 2016
Dépenses d'investissement réelles	2 183	4 602	5 699	2 559	3 201	3 604
Remboursement emprunt	1 005	854	1 765	1 409	1 215	1 087
Plan de relance FCTVA						116
Dépenses d'équipement brutes	1 177	3 748	3 919	1 151	1 987	2 401
Travaux en régie	58	90	67	77	100	84

*CAA : *Compte administratif anticipé*

⇒ Investissement – Recettes

En Milliers d'euros

	CA2011	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CAA2016
<u>Recettes propres d'investissement</u>						
FCTVA	200	156	480	594	183	203
TLE/Taxe d'aménagement	33	37			4	4
Créance sur personne de droit privé						33
<u>Subventions d'investissement</u>	0	397	336	382	568	586
<u>Cessions</u>		569				643
<u>Emprunts</u>	941	958	2 686	2 055	1 532	
<u>Excédents de fonctionnement capitalisés</u>	989	1 278	1 231	1 326	1 334	1 341

*CAA : *Compte administratif anticipé*

Le financement des dépenses d'équipement est assuré par des ressources propres d'investissement qu'elles soient d'origine interne ou externe et par l'emprunt.

Les ressources propres d'origine interne comprennent :

- la dotation aux amortissements des biens. C'est un autofinancement contraint puisque la collectivité est obligée d'inscrire une dépense de fonctionnement pour la transférer ensuite en recette d'investissement. Elle s'élève à 380 897 € en 2016.
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
- le produit des cessions d'immobilisations : 643 086 €
- lorsque le résultat à la clôture de l'exercice N – 1 a été affecté dès le budget primitif, il faut également tenir compte du résultat de fonctionnement affecté en réserves au compte 1068, déduction faite du déficit d'investissement reporté au budget (1 341 417 €)

Les ressources propres d'origine externe comprennent :

- les fonds globalisés d'investissement, c'est-à-dire : le FCTVA (203 214 €), la taxe d'aménagement (3 586€), les taxes d'urbanisme non affectées

– les subventions d'investissement affectées globalement au financement de la section d'investissement (585 881 €)

– les créances sur personnes de droit privé (32 684 € dissolution SIVU région câble)

Pour assurer l'équilibre budgétaire, le remboursement du capital de la dette de l'exercice doit être couvert par des recettes propres de fonctionnement (virement à la section d'investissement ou épargne nette, produits des cessions d'immobilisations) et recettes propres d'investissement (réelles ou ordre) dont la liste limitative est fixée : dotations, FCTVA, TLE, subventions non affectées, dons et legs.

B- Les orientations budgétaires 2017

1- Recettes de fonctionnement

Elles sont en baisse de 3,87% en 2017 par rapport à 2016. Toutefois, après régularisation de la CRFP, elles diminuent en réalité de 1,51%.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF fera cette année encore l'objet de réduction de la part de l'Etat afin de soutenir l'effort de redressement de l'Etat.

L'effort de notre commune pour le redressement des finances publiques a été de 97 834 € en 2014, de 245 432 € en 2015, de 255 924 € en 2016, soit un montant cumulé de 599 190 € entre 2014 et 2016.

L'Etat a décidé de diminuer de moitié l'effort demandé au bloc communal pour 2017, quid pour 2018 ?

La DGF s'élèverait donc à 1 175 000 € en 2017, soit une baisse d'environ 12,03% entre 2016 et 2017 et 37,73% entre 2014 et 2017.

Le gouvernement sous la pression des élus locaux a décidé de renvoyer la réforme de la DGF initialement prévue en 2017 à 2018. Elle fera l'objet d'un texte spécifique.

Les dotations de péréquation

◇ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

La loi de finances pour 2017 prévoit d'augmenter de 180 millions d'euros l'enveloppe consacrée à la DSU.

Les règles de distribution de la DSU ont été modifiées pour 2017. Elles intègrent un resserrement sur un plus petit nombre de communes, une modification des règles de calcul de l'indice synthétique et la suppression de la DSU cible.

Pour information, nous sommes au rang 317 des villes en 2016 avec un indice synthétique de 1,188577. Ce nouveau mode de calcul engendre une diminution de cet indice à 1,1554.

◇ La dotation nationale de péréquation

La loi de finances pour 2017 prévoit que le montant de la DNP est reconduit.

Pour 2017, un montant de 202 855 € est inscrit, égal au montant encaissé en 2016.

Elle sera conservée en 2017, dans l'attente de la réforme d'ensemble de la DGF.

◇ Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le FPIC s'élève à 1 milliard d'euros en 2016 et sera maintenu à même hauteur en 2017.

Ne connaissant pas le chiffre officiel, à ce jour, nous avons réinscrit le montant perçu en 2016 soit 232 176 €.

La revalorisation des bases des valeurs locatives par le Parlement

Pour 2017, les valeurs locatives sont revalorisées forfaitairement de 0,4%. Cette augmentation fixée par le Parlement apportera une recette supplémentaire à la ville de 24 337 €.

Les recettes de fonctionnement locale

◇ Les droits de mutation

En 2017, nous prévoyons 410 000 € en droit de mutation. Ceux-ci demeurent liés au volume des transactions immobilières

◇ L'allocation compensatrice versée par la MEL

Elle est stable cette année encore : 2 361 748,00 €.

◇ La dotation de solidarité communautaire versée par la MEL

Elle enregistre une hausse de 0,52% soit un montant de 227 672 €.

◇ La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La recette prévue est de 50 000 € pour 2017.

◇ Les produits, services, ventes diverses

Les tarifs des prestations municipales sont susceptibles d'être réévalués sur l'année 2017.

◇ Le levier fiscal

La municipalité laisse le débat ouvert quant à la perspective d'une augmentation des taux.

En Milliers d'euros			
	BP 2016	BP 2017	BP2018
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE			
Recettes de fonctionnement courant (hors produits financiers et exceptionnels)	13 999	13 457	13251
<i>Evolution</i>		-3,87 %	-1,53 %
Fiscalité directe locale	8774	8 699	8722
<i>Evolution</i>		-0,85 %	0,26 %
<i>dont Produit fiscal TH - TF - TFNB</i>	6 185	6 109	6 133
<i>Evolution</i>		-1,23%	0,39 %
<i>Compensation MEL</i>	2 588	2 589	2589
FPIC	185	232	232
Autres recettes fiscales	642	649	649
dont Droits de mutation	403	410	410
TLPE	58	50	50
Taxe sur l'électricité	174	180	180
Dotations et participations	3 586	2 921	2711
<i>Evolution</i>		-18,54 %	-7,19 %
dont DGF	1926	1310	1175
<i>Evolution</i>		-31,98%	-10,31%
DSU	477	475	500
DNP	197	203	203
FCTVA		20	20
Compensations fiscales	230	186	145
CAF	373	407	388
Autres recettes	812	956	937
<i>Evolution</i>		17,73 %	-1,99 %
dont produit des services et domaine	666	774	781
revenu des immeubles	54	53	27
remb rénumération personnel	59	87	87
produits divers de gestion courante	33	42	42

2- Dépenses de fonctionnement

Dans une conjoncture des plus difficiles, la commune s'efforce de poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses, lancée depuis 2014. Elle devra inévitablement composer avec un effet ciseaux, entre la faible dynamique des recettes et la croissance des charges communales, marquée par le poids des dépenses de personnel. Comme précisé précédemment, cette évolution impactera notre capacité d'autofinancement.

En 2017, nous prévoyons une baisse de 1,77% des dépenses de fonctionnement. Toutefois, en intégrant la régularisation du CRFP, elles augmentent légèrement de 0,83% par rapport à 2016.

- La masse salariale (012) représente le poste de dépenses le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. : 7 827 100 € en 2017 (59,33% des dépenses de fonctionnement), soit une augmentation de 3,62% par rapport au BP 2016.

Cette hausse s'explique par les incidences liées au glissement vieillesse technicité (avancement des carrières) mais également par le relèvement des taux de cotisation (CNRACL part patronale 30,60% à 30,65% en 2017, IRCANTEC part employeur 4,08% à 4,20% en 2017, instauration d'une cotisation CNFPT à 0,5% pour les contrats aidés, accident de travail 1,32% à 2,32% en 2017).

Par ailleurs, après le gel du point d'indice qui aura duré six ans, le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des agents publics a prévu une augmentation du point de 1,2%, en deux étapes : +0,6% au 1^{er} juillet 2016 et + 0,6% au 1^{er} février 2017.

Afin de maîtriser cette croissance de la masse salariale, nous continuons à mener une politique rigoureuse en matière d'embauche (non remplacement systématique des départs en retraite tout en assurant la continuité du service public).

D'autre part, nous envisageons de poursuivre la mutualisation et la réorganisation des services municipaux afin d'enrayer la progression des charges de personnel.

Il est à noter que la commune de Lys-Lez-Lannoy offre des services que d'autres communes n'offrent pas à leurs administrés ex : police municipale, cuisine centrale, bibliothèque, école de musique mais aussi une ATSEM par classe.

- Les charges à caractère général (011), liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (très volatil), l'indexation des primes et prix des contrats de maintenance, le poids croissant des normes ...

L'objectif affiché sur ce poste sera d'arriver globalement à une baisse des dépenses tout en tenant compte des dépenses incompressibles.

- Les autres charges de gestion courante (65) :

Subvention CCAS : 301 473 € (+25 913 €) qui correspond à la reprise par le CCAS des colis aux personnes âgées et à une régularisation de salaire de 2016.

Participations aux écoles sous contrat : 207 500 € (1,57% des dépenses de fonctionnement)

Associations : 719 579 € au lieu de 743 291€ en 2016 soit une diminution de 3,19% (-23 712 €)

Contributions aux organismes de regroupement : 708 537 € au lieu de 710 537 € en 2016

- *Frais financiers* : 269 000 € (2,04% des dépenses de fonctionnement)

- *Charges exceptionnelles* : 43 123 € en 2017 au lieu de 54 125 € en 2016 diminution des crédits due à la fin du plan d'action fisac

En Milliers d'euros			
	BP 2016	BP 2017	BP 2018
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE			
Dépenses de fonctionnement	13 429	13 191	13 344
<i>Evolution</i>		-1,77%	1,16%
Charges de personnel (012)	7 554	7827	8023
<i>Evolution</i>		3,61%	2,50%
Charges à caractère général (011)	2 968	2968	2938
<i>Evolution</i>		0%	-1%
Contribution au redressement des finances publiques (014)	601	135	135
Autres charges de gestion courante (65)	1 946	1 949	1 949
<i>Evolution</i>		0,15%	0%
dont frais fonctionnement élus	158	158	158
<i>Evolution</i>		0,00%	0,00%
subvention versée au CCAS	276	301	301
subventions versées aux associations	743	720	720
participations et contingents	711	709	709
Charges financières (66)	306	269	256
<i>Evolution</i>		-12,09%	-4,83%
Charges exceptionnelles (67)	54	43	43
<i>Evolution</i>		-20,37%	0%

En terme d'épargne, l'effet ciseaux précédemment décrit se traduit par une dégradation de l'autofinancement, d'où la nécessité d'emprunter « raisonnablement ».

L'objectif est de préserver un niveau suffisant d'épargne afin d'assurer la couverture du remboursement de la dette en capital et d'accroître le niveau d'investissement de la Ville.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en maîtrisant l'évolution des charges courantes de fonctionnement et en effectuant un effort sans précédent de recherche d'économies et d'optimisation, sachant que du côté des recettes, avec la maîtrise de la fiscalité locale conjuguée à la baisse des concours de l'Etat, les marges de manœuvre demeurent extrêmement contraintes.

Tous les principaux postes de charges seront examinés pour atteindre cet objectif, à savoir les frais de personnel, les dépenses liées aux consommations des services et les subventions versées.

3 - Dépenses d'investissement

Cette année, les dépenses d'investissement seront d'environ 2 712 150 €.

Elles prévoient la création d'une cuisine centrale et un réfectoire, l'extension du réseau de vidéoprotection devant chaque école, la réfection de toitures, l'installation d'un écran à la salle de l'Eden comme investissements importants.

Le solde est réalisé par les différentes enveloppes pour l'éclairage public, les travaux de génie civil, la fourniture de matériel indispensable au bon fonctionnement des services, les alarmes, les travaux de rénovation des bâtiments ainsi que le maintien des crédits concernant le plan handicap et la mise en sécurité.

4- Recettes d'investissement

. Le FCTVA

Le montant du FCTVA à percevoir pour la ville en 2017 devrait être de l'ordre de 395 000 €.

Le taux de compensation du FCTVA est de 16,404% pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016. Il convient aussi de noter que la loi de finances pour 2016 a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016 et imputées en section de fonctionnement.

. La dotation aux amortissements

Cette dotation est une opération d'ordre qui contribue à l'autofinancement. Elle représente environ 439 000 €.

. Les subventions d'équipement

Nous avons reçu 15 000 € de la ligue du Football amateur pour la construction du stade Jean Cholle et 20 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire 2017.

Nous sommes en attente de subventions pour les toitures au niveau de la DETR.

. La Redevance R2

Recette versée par la MEL, (avant par le SIMERE) calculée à partir des dépenses d'investissement réalisées par la commune en éclairage public.
Elle est évaluée pour 2017 à 19 000 €

. La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (TA) a remplacé depuis le 1^{er} mars 2012 la taxe locale d'équipement (TLE). Elle est reversée par la MEL à hauteur de 10 %.
Pour 2017, le produit attendu est de 4 000 €.

. Le produit des cessions

Cette ressource revêt un caractère ponctuel. Le produit attendu pour 2017 est de 295 000 €.
Il correspond à la cession de la maison 53ter rue du Vert Pré.

. L'emprunt

A la fin 2016, la dette communale s'élevait à 8 844 160 €, avec une capacité de désendettement légèrement supérieure à 4 ans (inférieure au premier seuil critique de 8 ans).

La commune devra faire face, dans les années à venir, à une diminution de ses niveaux d'épargne et d'autofinancement (effet ciseaux). Le financement des investissements nécessite un endettement qu'il faudra concilier avec notre capacité de financement et l'amortissement de la dette existante.

Le budget primitif 2017 devra s'équilibrer avec un besoin d'emprunt de 1 987 104 € sans augmentation d'impôt.

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2016-2020

LIBELLE	PREV 2016	PREV 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
Achat d'instruments de musique	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Acq mat bât, fêtes, mécanique, voirie, esp verts	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Acquisition véhicule	18 000	30 000	20 000	20 000	20 000
Aléas travaux divers– développement durable	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Centres aérés matériel divers	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Eclairage public neuf	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
Eclairage public neuf génie civil	151 000	151 000	120 000	120 000	120 000
Extension vidéo surveillance	76 000	80 000	50 000	50 000	50 000
Frais de notaires transfert terrains à titre gratuit	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Logement d'urgence	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Logiciels mairie	7 000	17 800	7 000	7 000	7 000
Matériel divers Police Municipale	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Matériel divers bibliothèque	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Matériel divers courant écoles	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Matériel divers protocole	800	800	800	800	800
Matériel et mobilier Culture	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Matériel et mobilier de bureau	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Matériel et mobilier de restaurants scolaires	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Matériels divers sports	15 000	16 000	10 000	10 000	10 000
Mobilier urbain	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Remplacement alarme intrusion	30 000	30 000	30 000		
Renouvellement du matériel informatique	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Renouvellement photocopieur	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
Subvention d'Investissement piscine	12 550	12 550	12 550	12 550	12 550
Travaux d'accessibilité	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Travaux sécurité	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Construction d'une crèche et d'un RAM	865 000				
Construction cuisine centrale - réfectoire - maternelle Paul Bert	200 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000
J Cholle Réaménagement espace sportif	580 000				
Eglise 2eme versant	50 100				
53 Ter rue du Vert pré clôture portillon	3 800				
Défibrillateur	1 788				
Mise en sécurité Longchamps	150 000		150 000		
Podium	25 000				
Acq 12 rue des Frères Delreux	27 200				
Numérisation écoles	37 500				
Finition travaux accessibilité mairie	50 000				
Démolition 10 Avenue Paul Bert		25 000			
Démolition garage 27/29 rue JB Lebas		20 000			
Réfection Mairie fenêtres, porte côté urbanisme		9 000			
Espace M. Codron revêtement 1er étage		15 000			
Toitures diverses Marie Curie, Desmulliez, Jules Ferry, Espace Maurice Codron...		269 000			

⇒

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2016-2020 (SUITE)

LIBELLE	PREV 2016	PREV 2017	PREV 2018	PREV 2019	PREV 2020
Rénovation sanitaires écoles 1 ^{ère} tranche		100 000			
Echange du standard		60 000			
Réinformatisation bibliothèque		60 000			
Eden Ecran		30 000			
Desmulliez sono		9 700			
Travaux cimetière		12 500			
Restructuration travaux Jules Ferry		50 000			
Frais acquisition 25bis rue JB Lebas		3 000			
Sécurisation écoles		50 000			
Eglise travaux voûte		100 000			
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	2 891 538	2 712 150	2 461 150	2 281 150	1 781 150

SYNTHESE BUDGETAIRE

RECETTES				DEPENSES			
	B.P. 2016	B.P. 2017	% diffé.		B.P. 2016	B.P. 2017	%diffé
* Recettes fiscales (imposition - taxes div)	9 601 412	9 579 150	-0,23%	* Dépenses de fonctionnement	2 967 858	2 968 041	0,10%
				* Intérêts d'emprunt	306 015	269 015	-12,09%
* Dotations	3 586 479	2 921 286	-18,55%	* Charges de personnel	7 553 567	7 827 100	3,62%
				* Atténuation de charges	601 383	135 000	-77,55%
* Recettes diverses	816 317	960 192	17,62%	* Subventions Participations indemnité	1 945 503	1 949 404	0,20%
				* Charges exceptionnelles	54 125	43 123	-20,33%
TOTAL FONCTIONNEMENT	14 004 208	13 460 628	-3,88%	TOTAL DEPENSES	13 428 451	13 191 683	-1,76%
Reprise excédent net	680 810	727 064	6,79%				
TOTAL FONCTIONNEMENT	14 685 018	14 187 692	-3,39%	TOTAL FONCTIONNEMENT	13 428 451	13 191 683	-1,76%
* <i>Cession immeuble</i>	782 500	295 000	-62,30%				
* Taxes locales	23 000	23 000	0%	Investissement	2 891 538	2 712 150	-6,20%
* Travaux pour compte de tiers (10)	10 000	10 000	0%				
* Récupération TVA	202 000	395 000	95,54%	Emprunts (capital)	1 103 000	965 000	-12,51%
				Travaux pour compte de tiers	10 000	10 000	0%
* Subventions et recettes diverses Invest.	664 732	97 238	-85,37%	Plan relance FCTVA	116 201	116 201	0%
* <i>Emprunt</i>	1 181 940	1 987 104	68,12%				
TOTAL INVESTISSEMENT	2 864 172	2 807 342	-1,98%	TOTAL INVESTISSEMENT	4 120 739	3 803 351	-7,70%
TOTAL	17 549 190	16 995 034	-3,16%	TOTAL GENERAL	17 549 190	16 995 034	-3,16%

